

BULLETIN D'INFORMATIONS COVID-19

Mardi 5 mai 2020 à 10h
N°29

Les informations publiées sont mises à jour quotidiennement



739

cas confirmés à Mayotte

Patients officiellement guéris **352**
(mise à jour le 02.05)

Hospitalisation au CHM **44**
dont le nombre de patients dans le service de réanimation **9**
(dont 1 en néo-natalité)

Nombre de retours à domicile **96**

Décès **9**

Nombre de tests réalisés plus de **3600**

Répartition par classe d'âge :

0 - 14 ans	2.7 %
15 - 44 ans	61.00 %
45 - 64 ans	28.4 %
65 ans et plus	8.00 %

Coronavirus (COVID19)

Masques grand public

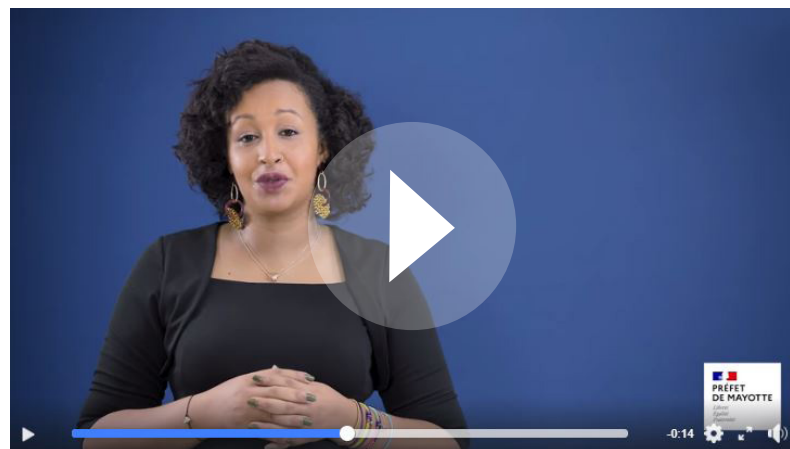
X Ce qu'il ne faut surtout pas faire

- Une fois le masque ajusté, évitez de le toucher et de le déplacer.
- Ne le mettez jamais en position d'attente sur le front ou sur le menton.
- Ne mettez pas le masque dans votre poche ou votre sac après l'avoir porté. En attendant de le laver, isolez-le dans un sac en plastique.
- Attention, si vous êtes malade, ce masque n'est pas adapté. Demandez l'avis de votre médecin.



TÉLÉCHARGER LE VISUEL

Le Ramadan en période de confinement



POUR S'INFORMER

Pour la situation à Mayotte, un numéro vert est activé par l'ARS.

(appel gratuit de 8h à 16h - du lundi au samedi) **0801 90 24 15**

Cellule d'écoute psychologique (gratuit, 7j/7, 8h à 20h) **02 69 63 65 30**

Pour toutes informations complémentaires :

- www.gouvernement.fr/info-coronavirus
- www.solidarites-sante.gouv.fr/coronavirus
- www.mayotte.ars.sante.fr

LIENS UTILES

Education nationale

Consultez les recommandations du [Ministère de l'Éducation nationale](http://www.education.gouv.fr) et de votre [rectorat à Mayotte](http://www.rectorat-mayotte.fr)

Arrêts de travail Coronavirus

Les déclarations d'arrêt de travail sont simplifiées pour les salariés parents.

Voir les modalités sur www.ameli.fr

Vous avez des symptômes qui vous font penser au COVID (fièvre, toux, difficultés à respirer, perte de l'odorat et du goût) :
Où pouvez-vous avoir une prescription pour l'examen ?

Où pouvez-vous vous faire dépister ?

Vous êtes suivi(e) par un médecin libéral ?

Contactez-le par téléphone en lui décrivant vos symptômes. Selon les cas, il vous proposera une consultation (à son cabinet ou par téléconsultation) et vous délivrera une ordonnance. Il vous suffira ensuite de vous rendre au laboratoire pour vous faire prélever. Pour ne pas contaminer d'autres personnes, n'allez pas directement au cabinet médical.

Vous ne connaissez pas de médecin ? Rendez-vous

au Centre médical de référence le plus proche de chez vous (Mramadoudou, Kahani, Dzoumogné, Dzaoudzi, Urgences du CHM), une filière Covid y a été mise en place et vous serez pris en charge dès votre arrivée.

Dans l'attente du résultat, il faut limiter au maximum les contacts avec votre entourage, porter un masque et vous isoler à domicile.